Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260112-DE_2026_01_01-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 JANVIER 2026**
Date de la convocation 06/01/2026 **Date d'affichage** 06/01/2026 **Nombre de conseillers** VOTANTS : 7 PRESENTS : 7 EN EXERCICE : 10	L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel **Etaient présents** : Thomas Bardy, Maire, Nicolas Hardel 2ème Adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérôme Lemarié, Pascal Peurois, Olivier Simon, formant la majorité des membres en exercice **Etaient excusés** : Gisèle Froc, 1ere Adjointe, Jérémy Ginguené, Alicia Plouhinec Olivier Simon a été élu secrétaire.

Objet n°2026-01-01 : Charges à caractère social des écoles privées et publiques, modalités de financement

Monsieur le Maire :
☞rappelle :

- la délibération du 20 janvier 2025 (objet n°2025_01_1),
- les modalités de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles privées (application L. 442-5-1 du code de l'éducation) : obligatoire pour les classes élémentaires et maternelles
- la commune est dépourvue d'école sur son territoire

☞ propose de se positionner sur les charges à caractère social.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

☞ décide

- **Charges à caractère social** : participation à hauteur maximal de 35.00€ par élèves et par an

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,